



PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02 JUILLET 2020

(Sous réserve d'approbation par le Conseil Municipal)

L'an Deux Mille Vingt, le Deux Juillet, à 18h, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à la Grange Dîmière rue Marcel Danna à Wallers, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L 2122-7 et L2122-8 du Code Général des Collectivités territoriales.

Étaient Présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux (26): Salvatore CASTIGLIONE, Maire, Cécile DEHOUCK, Tonino RUNCO, Magalie DUTRIEUX, Jean Pierre SELVEZ, Suzel JAWORSKI, Christophe DEHOUCK, Vincenza CASTIGLIONE, Géry CATTIAU, Adjoint, Jean Pierre ABRAHAM, Yoann HOCHEDÉZ, Marc STIEVENARD, Chantal SAEGERMAN, Conseillers Municipaux délégués, Laurence SZYMONIAK, Fabienne BENOIT, Marie Pierre VARLEZ, Julie WANTELLET, Emile LAURANT, Hermeline BOUTELIER, Bénédicte COTTEL, Laurent STAQUET, Catherine DEMEURISSE, Serge HARDY, Aurore BESNARD, Armel BISIAUX, Dominique NICODEME, Conseillers Municipaux.

Absents ayant donné procuration (2) : Bernard CARON (procuration à Emile LAURANT), Mathieu DECARPENTRY (procuration à Salvatore CASTIGLIONE).

Absent excusé (1) : Marc BAUDRY.

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Salvatore CASTIGLIONE, Maire.

-APPEL DES PRESENTS-

Monsieur Marc STIEVENARD, secrétaire de séance, procède à l'appel des présents.
Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

-ORDRE DU JOUR-

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de modifier l'ordre du jour de la séance, à savoir retirer le point n° 11 : Création d'une servitude tréfoncière au profit de la SCEA de la Bellevue

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, AUTORISE la modification de l'ordre du jour.

Finances

Point n°1 : Approbation du Compte de gestion 2019 du Budget communal

Point n°2 : Approbation du Compte administratif 2019 du Budget communal

Point n°3 : Affectation des résultats de l'exercice 2019 au Budget Primitif 2020 de la Commune

Point n°4 : Approbation du Budget Primitif 2020

Point n°5 : Autorisation Générale et Permanente de poursuites

Point n°6 : Appel à projet du Conseil Départemental du Nord. Demande de subvention au titre de la répartition des amendes de police 2019 pour l'année 2020 – Sécurisation du carrefour des « 4 rues »

Point n°7 : Appel à projet du Conseil Départemental du Nord. Demande de subvention au titre de la répartition des amendes de police 2019 pour l'année 2020 – Sécurisation de la rue Gustave DELORY

Point n°8 : Exploitation des installations de chauffage- Avenant au marché de fourniture courante ou de service

Affaires sociales

Point n°9 : Vote de la subvention au Centre Communal d'Action Sociale

Vie associative

Point n°10 : Vote des subventions aux associations

Urbanisme

Point n°11 : Exploitation d'une parcelle communale cadastrée ZD n°16

Point n°12 : Classement de parcelles dans le domaine public communal

Affaires générales

Point n°13 : Participation au contrat de groupe d'assurances statutaires 2021-2024 – Centre de Gestion du Nord- Adhésion à la démarche engagée.

Informations diverses

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 11 JUIN 2020-

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte rendu de la séance du 11 juin 2020 sous le numéro 05/20.

FINANCES

Rapporteur : M. Salvatore CASTIGLIONE, Maire

Point n°1 : Approbation du Compte de Gestion 2019 du Budget Communal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2121.31, L2313.1 et 2 ;

Le compte de gestion retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes selon une présentation analogue à celle du compte administratif, il est établi par le trésorier.

Le compte de gestion fait état des dépenses et recettes en fonctionnement et en investissement comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	4 382 541,60	4 665 139,38
Section d'investissement	1 553 193,35	1 011 845,16

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des voix :

- ***ADOpte le Compte de Gestion du receveur pour l'exercice 2019,***
- ***CHARGE Monsieur le Maire de veiller à l'application juridique et comptable de la présente délibération.***

Échanges:

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion, au même titre que le compte administratif, doit être en principe proposé au vote du Conseil Municipal avant le 30 Juin.

Au vu du contexte exceptionnel, la date est prolongée cette année jusqu'au 30 juillet prochain. Il précise par ailleurs que le document est en libre consultation en mairie.

Point n°2 : Approbation du Compte Administratif 2019 du Budget Communal

La Présidence est laissée à Monsieur Émile LAURANT, doyen du Conseil Municipal.

Il s'agit des résultats de l'exercice budgétaire de l'année 2019 (sommes dépensées et perçues en fonctionnement et en investissement).

DEPENSES de FONCTIONNEMENT

CHAPITRES	2017	2018	2019
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	1 282 460,02	1 284 360,77	1 281 554,68
012 CHARGES de PERSONNEL	2 520 371,44	2 273 530,30	2 249 497,91
014 ATTENUATION de PRODUITS		23 139,00	23 513,00
042 OPERATIONS d'ORDRE	100 457,30	159 795,91	77 699,41
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTES	684 672,39	610 881,24	659 193,97
66 CHARGES FINANCIERES	80 642,26	73 660,25	65 653,17
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	18 453,02	13 768,24	15 429,46
68 DOTATIONS AUX PROVISIONS	20 000,00	10 000,00	10 000,00
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	4 707 056,43	4 449 135,71	4 382 541,60
TOTAL sans opérations d'ordre	4 606 599,13	4 289 339,80	4 304 842,19

Évolution sans opérations d'ordre des dépenses de fonctionnement :

De 2017 à 2018 : - 6,89 %

De 2018 à 2019 : 0,0036 %

Évolution moyenne par an : - 3,44 %

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

CHAPITRES	2017	2018	2019
013 ATTENUATION de CHARGES	104 771,37	76 179,42	121 821,36
042 OPERATIONS d'ORDRE	15 654,35	15 341,28	15 625,56
70 SERVICES ET VENTES DIVERSES	257 698,35	250 595,31	265 129,53
73 IMPOTS ET TAXES	2 590 497,7 2	2 455 593,9 0	2 467 146,8 1
74 DOTATIONS SUBVENTIONS PARTICIPATIONS	1 610 796,5 1	1 505 168,9 1	1 543 983,0 0
75 AUTRES PRODUITS GESTION COURANTE	213 888,00	174 681,85	175 422,15
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	111 782,31	102 536,10	36 010,97
78 PROVISIONS	50 000,00		40 000,00
TOTAL RECETTES sans résultat de fonctionnement	4 955 088,6 1	4 580 096,7 7	4 665 139,3 8
TOTAL sans opérations d'ordre et sans produits exceptionnels	4 827 651,9 5	4 462 219,3 9	4 613 502,8 5

Évolution sans opérations d'ordre et de produits exceptionnels des recettes de fonctionnement :

De 2017 à 2018 : - 7,57 %
 De 2018 à 2019 : 3,39 %
 Évolution moyenne par an : - 2,09 %

EVOLUTION DES DEPENSES d'INVESTISSEMENT DE 2017 A 2019

CHAPITRES	2017	2018	2019
Opérations patrimoniales		31 088,26	83 293,57
Opérations d'ordre	15 654,35	15 341,28	15 625,56
Immeubles		42 000,00	144 130,65
Travaux de bâtiments	246 898,09	504 457,24	112 754,16
Reversement TAM			12 444,64
Travaux voies et réseaux	17 289,00	119 985,84	756 375,04
Emprunts et dettes	262 806,13	268 486,27	274 680,21
Remboursement emprunts, réserves parlementaires, FCTVA Eglise St Vaast	114 288,71	1 016 392,62	74 288,71
Immobilisations incorporelles	3 964,94	10 043,84	8 154,00
Immobilisations corporelles	77 496,22	72 323,09	71 446,81
TOTAL	738 397,44	2 080 118,44	1 553 193,35
Total dépenses d'investissement hors opérations patrimoniales et opérations d'ordre	722 743,09	2 033 688,90	1 454 274,22

EVOLUTION DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE 2017 à 2019

CHAPITRES	2017	2018	2019
Dotations, fonds divers	667 549,60	1 477 352,05	277 018,41
Opérations Patrimoniales		31 088,26	83 293,57
Opérations d'Ordre	100 457,30	159 795,91	77 699,41
Immobilisations en cours		9 307,01	
Subventions d'investissement	188 260,80	313 079,15	573 833,76
Emprunts et dettes assimilées		595,00	0,01
TOTAL	956 267,70	1 991 217,38	1 011 845,16
Total recettes d'investissement hors opérations patrimoniales et opérations d'ordre	855 810,40	1 800 333,21	850 852,18

Le document est libre de consultation en Mairie.

Échanges:

Le compte administratif est l'illustration des actions menées par la municipalité et témoigne de la santé financière de la commune. Il retrace l'ensemble des mandats et des titres de recettes de la Commune.

A la clôture de l'exercice 2019, le compte administratif du budget de la commune fait apparaître un résultat global de 388 258,20 € se décomposant comme suit :

- Investissement : - 226 253,96 €

- Fonctionnement : 614 512,16 €

Les principaux investissements réalisés en 2019 sont les suivants :

Parvis du Collège : 512 109,37 €

Requalification de la place Jennings : 247 834,47 €

Travaux Hôtel de Ville : 35 543,34 €

Travaux salle de sports Durot ; 42 677,70 €

Travaux Ancien LEP : 34 533,12 €

Frais Etude : 2 874,00 €

Achat de logiciels : 5 280 €

Immobilisations corporelles (colombarium, mobilier, matériel informatique, matériels pour salles, aspirateurs de voirie ...) pour 67 878,01 €

Les crédits inscrits au budget 2019 engagés dans la comptabilité mais non payés en 2019 sont distingués dans le compte administratif dans une colonne « restes à réaliser ».

Ainsi, 108 362,34 € de travaux et acquisitions sont reportés de 2019 sur 2020.

Au même titre, certaines recettes qui n'ont pas été perçues en 2018 peuvent être reportées, par le biais des restes à réaliser, à l'exercice suivant. Elles s'élèvent à 19 066 € et correspondent aux subventions restant à recevoir.

Monsieur LAURANT rappelle l'importance de dégager un excédent de la section de fonctionnement pour la réalisation des projets d'investissements de la commune.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Maire et du compte de gestion du receveur, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir adopter le Compte Administratif 2019 du Budget Communal. Le Maire ayant quitté la séance à cette fin.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des voix :

- DONNE acte de la présentation du compte administratif 2019,***
- CONSTATE les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,***
- RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser,***
- VOTE et ARRETE les résultats définitifs de l'exercice.***

Point n°3 : Affectation des résultats de l'exercice 2019 pour le Budget Primitif 2020 de la Commune

L'instruction comptable M14 prévoit que les résultats d'un exercice sont affectés après leur constatation, qui a lieu lors du vote du compte administratif.

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal d'adapter, pour le budget 2020, l'affectation des résultats ci-après :

A) Détermination du résultat à affecter

Dépenses de fonctionnement 2019	4 382 541,60	€
Recettes	4 665 139,38	€
Excédent de fonctionnement	282 597,78	€
Résultat fonctionnement antérieur reporté	331 914,38	€
Résultat à affecter (A)	614 512,16	€

B) Détermination du besoin de financement de la section d'investissement

Dépenses investissement 2019	1 553 193,35	€
Recettes investissement 2019	1 011 845,16	€
Déficit d'investissement 2019	- 541 348,19	€
Résultat d'investissement antérieur reporté	315 094,23	€
Résultat d'investissement cumulé (B)	- 226 253,96	€

C) Reste à réaliser au 31/12/2019

Dépenses d'investissement (C)	108 362,34	€
Recettes d'investissement	19 066,00	€

CONSTATE les résultats 2019 au 31/12/2019, à savoir :

1) un déficit d'investissement de	- 226 253,96	€
2) un excédent de fonctionnement de	614 512,16	€

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des voix :

- **DECIDE l'affectation des résultats pour le budget primitif 2020 et l'inscription :**

<i>Au 002 (Report en recettes de fonctionnement)</i>	239 512,16 €
<i>Au 001 (Report en dépenses d'investissement)</i>	226 253,96 €
<i>Au 1068 (affectation en investissement)</i>	375 000,00 €

- **CHARGE Monsieur Le Maire de veiller à l'application juridique et comptable de la présente délibération**

Point n°4 : Approbation du Budget Primitif 2020

Monsieur Le Maire présente le détail des Sections de Fonctionnements et d'investissement proposé pour le Budget Primitif 2020 :

Dépenses de Fonctionnement (en €)

Chapitres	2018 Réalisé	2019		2020
		B.P.	Réalisé	Propositions
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	1 284 360,77	1 431 728,00	1 281 554,68	1 426 191,00

012 CHARGES de PERSONNEL	2 273 530,30	2 325 506,21	2 249 497,91	2 300 000,00
014 ATTENUATION de PRODUITS	23 139,00	24 000,00	23 513,00	25 000,00
022 DEPENSES IMPREVUES		62 389,00		205 268,56
042 OPER ORDRE TRANSF ENTRE SECT	159 795,91	77 262,62	77 699,41	75 969,26
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTES	610 881,24	681 500,00	659 193,97	494 353,00
66 CHARGES FINANCIERES	73 660,25	65 723,55	65 653,17	56 697,47
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	13 768,24	16 150,00	15 429,46	14 832,00
68 DOTATIONS AUX PROVISIONS	10 000,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
TOTAL	4 449 135,71	4 694 259,38	4 382 541,60	4 608 311,29

Recettes de Fonctionnement (en €)

Chapitres	2018 Réalisé	2019		2020
		B.P.	Réalisé	Propositions
002 RESULTAT de FONCTIONNEMENT REPORTE	400 953,32	331 914,38	331 914,38	239 512,16
013 ATTENUATION de CHARGES	76 179,42	50 000,00	121 821,36	60 000,00
042 OPER ORDRE TRANSF ENTRE SECT	15 341,28	15 684,00	15 625,56	15 684,00
70 SERVICES ET VENTES DIVERSES	250 595,31	239 700,00	265 129,53	223 800,00
73 IMPOTS ET TAXES	2 455 593,90	2 448 246,00	2 467 146,81	2 333 172,00
74 DOTATIONS SUBVENTIONS PARTICIPATIONS	1 505 168,91	1 420 375,00	1 543 983,00	1 475 972,00
75 AUTRES PRODUITS GESTION COURANTE	174 681,85	158 340,00	175 422,15	125 920,00
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	102 536,10	30 000,00	36 010,97	134 251,13
78 PROVISIONS			40 000,00	
TOTAL	4 981 050,09	4 694 259,38	4 997 053,76	4 608 311,29

SECTION d'INVESTISSEMENT			
Exercice 2020			
Prévisions destinées au vote du Budget Primitif le 2 juillet 2020 (en €)			
Nature de la dépense	Projets dépenses 2020	Recettes (extérieures)	
		FCTVA	100 000,00 €
Reversement taxes d'aménagement	2 000,00 €	Taxes d'aménagement	25 000,00 €
Emprunts et dettes	341 415,69 €	Emprunts et dettes	1 000,00 €
Capital des emprunts à rembourser)	333 731,69 €		
Caution de logements	7 000,00 €	Caution de logements	1 000,00 €

Subvention d'investissement reversée	684,00 €		
TRAVAUX de VOIRIE	154 725,20 €	TRAVAUX de VOIRIE	54 084,00 €
Parvis du Collège J Moulin	73 686,00 €		
		SIDEGAV R2	5 000,00 €
Feux campagne sécuritaires	70 000,00 €	Département- sécurisation routes départementales	35 000,00 €
Place Jennings réaménagement	1 039,20 €	Politique de la ville (Région pour jardins ouvriers)	9 084,00 €
Fonds de travaux Urbains Comité de Gestion	10 000,00 €	Région	5 000,00 €
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 800,00 €	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	19 066,00 €
Étude HQE sur école du bosquet		CG 59 (F.D.A.N.)	19 066,00 €
Étude Vidéo	1 800,00 €		
TRAVAUX de BATIMENTS	182 575,37 €	TRAVAUX de BATIMENTS	58 699,96 €
Double porte salle Polyvalente	2 786,33 €		
		Réserve parlementaire Salle Pierre d'Arenberg	10 000,00 €
Travaux LEP	30 853,37 €		
Ecole Maternelle BOSQUET	126 000,00 €	DETR 2020	48 699,96 €
Travaux Hôtel de ville	8 283,84 €		
Frais de Maîtrise d'œuvre (Requalification du centre-ville, réhabilitation du LEP)	14 651,83 €		
IMMEUBLES		IMMEUBLES	240 000,00 €
Acquisitions diverses		Ventes parcelles et immeubles	240 000,00 €
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	25 049,00 €	IMMOBILISATIONS CORPORELLES avec Amortissements	75 969,26 €
Travaux en régies	15 000,00 €		

TOTAL DEPENSES	722 565,26 €		
Déficit 2019 reporté (résultat de l'exercice antérieur)	226 253,96 €		
Excédent de fonctionnement affecté en investissement			375 000,00 €
TOTAL	948 819,22 €		948 819,22 €

Échanges:

Monsieur le Maire précise qu'il s'agit du premier budget de la mandature dans un contexte exceptionnel et par conséquent avec un calendrier bouleversé.

Ce budget a été établi avec la volonté :

- *de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;*
- *de contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt ;*
- *de mobiliser des subventions auprès des institutions partenaires notamment l'État, le Conseil Départemental, la Région...*

Le remboursement du capital des emprunts prévisionnel de la commune représente 333 731,69 € en 2020 contre 348 969,87 € en 2019 et le niveau d'endettement par habitant passe donc de 655€ à 592€. Pour rappel, la moyenne départementale d'une commune de même strate s'élève à 870€ par habitant.

La section de fonctionnement de ce budget primitif s'équilibre à 4 608 311,29€ alors que la section d'investissement s'équilibre à 948 819,22€.

Monsieur le Maire indique qu'il s'agit, en quelques sortes, d'un budget de transition qui va permettre d'engager les nombreux projets structurants du Plan Pluriannuel d'Investissement de la Commune.

Pour autant, 2020 est une année importante avec la réfection et l'isolation de la toiture de l'école maternelle du Bosquet, la continuité du plan de lutte contre les inondations avec notamment les travaux d'assainissement de la rue Jean Jaurès et le lancement de l'étude hydraulique.

En matière d'étude toujours, le rendu de l'étude de requalification du quartier d'Arenberg financée par la CAPH est prévu pour cette fin d'année.

Monsieur le Maire ajoute que la ville va également procéder à des aménagements sécuritaires par la pose de feux tricolores dans les grands axes de la commune en lieu et place de certains Stop.

Enfin, le projet de redynamisation du centre-ville, au-delà du plan de relance et de soutien au commerce local, connaîtra un coup d'accélérateur en cette fin d'année avec le démarrage des travaux de démolition et reconstruction de la salle Pierre Durot et de l'aménagement aux abords de l'école du Centre.

Il s'agit par conséquent d'un budget maîtrisé mais ambitieux avec la volonté ferme de ne pas peser sur le pouvoir d'achat des ménages.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de voter le budget chapitre par chapitre.

Le Conseil Municipal, accepte à l'unanimité de voter chapitre par chapitre le budget primitif et :

- APPROUVE la section de Fonctionnement du Budget Primitif 2020 qui s'équilibre à 4 608 311,29 € en recettes et dépenses ;

- **APPROUVE** la section d'Investissement du Budget Primitif 2020 qui s'équilibre à 948 819,22€ en recettes et en dépenses ;
- **CHARGE** Monsieur Le Maire de veiller à l'application juridique et comptable de la présente délibération

Point n°5 : Autorisation Générale et Permanente de poursuites

Monsieur le Maire expose que les poursuites exercées par le Comptable Public pour le recouvrement des produits locaux doivent être autorisées par l'ordonnateur.

Dans un souci d'amélioration de ce recouvrement, et afin d'en accélérer le processus, qui nécessite encore de multiples autorisations ponctuelles, il propose d'autoriser de façon permanente et pendant toute la durée du mandat le comptable public à engager toutes les poursuites qu'il jugera nécessaires pour le recouvrement des titres et articles de rôles ordonnés et émis par mes soins.

Le Conseil Municipal, après avoir voté à l'unanimité des voix :

- **AUTORISE** de façon permanente et pendant toute la durée du mandat, le comptable public à exercer toutes les poursuites
- **CHARGE** Monsieur le Maire de veiller à l'application juridique et comptable de la présente délibération.

Point n°6 : Appel à projet du Conseil Départemental du Nord – Demande de subvention au titre de la répartition des amendes de police 2019 pour l'année 2020 – Sécurisation du carrefour des « 4 rues »

Monsieur le Maire expose que le Conseil Départemental a la charge de répartir le produit des amendes de police relatives à la circulation routière entre les communes de moins de 10 000 habitants, ayant l'ensemble des compétences sur la voirie communale, les transports en commun et les parcs de stationnement.

Dans la continuité des aménagements prévus par la municipalité sur la rénovation de ses voiries, et de son plan pluri annuel d'investissement quant à la mise en place de dispositifs de sécurité routière afin de maîtriser la vitesse en agglomération, il est prévu de remplacer le carrefour à feux suivants:

Remplacement du carrefour à feux tricolores et répétiteurs piétons rue Marcel DANNA, Rue Marcel SEMBAT, Rue Henri DURRE et rue DELORY (RD 13-RD40)

En effet, ce carrefour stratégique est vieillissant et doit être remplacé dans les meilleurs délais sous peine de subir une panne sur le système.

Ce type d'équipement peut être financé par le Département du Nord dans le cadre des amendes de police.

Axe 2 Maîtrise des vitesses en traverse d'agglomération et sécurisation des déplacements des différentes catégories d'usagers :

Thème : Favoriser la conduite apaisée

Installation d'équipement de régulation

Feux tricolores (répétiteurs piétons et armoire inclus), jusqu'à 4 ensembles financés à hauteur de 75% et dont le plafond est de 30 000,00 euros.

Il est proposé de demander une participation de 30 000,00 euros sur l'installation de ce nouveau carrefour à feux.

Le Conseil Municipal, après avoir voté à l'unanimité des voix :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention auprès du Conseil Départemental au titre de la répartition des amendes de police 2019 pour 2020
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents nécessaires à l'instruction de la demande ainsi que le plan de financement.

- **CHARGE Monsieur le Maire de veiller à l'application juridique et comptable de la présente délibération**

Point n°7 : Appel à projet du Conseil Départemental du Nord – Demande de subvention au titre de la répartition des amendes de police 2019 pour l'année 2020 – Sécurisation de la rue Gustave DELORY

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Départemental a la charge de répartir le produit des amendes de police relatives à la circulation routière entre les communes de moins de 10 000 habitants, ayant l'ensemble des compétences sur la voirie communale, les transports en commun et les parcs de stationnement.

Dans la continuité des aménagements prévus de la municipalité sur la rénovation de ses voiries, et de son plan pluri annuel d'investissement quant à la mise en place de dispositifs de sécurité routière afin de maîtriser la vitesse en agglomération, il est prévu de remplacer les stops rue Delory, en entrée d'agglomération, par un carrefour à feux tricolores comportementaux et répétiteurs piétons:

Ce type d'équipement peut être financé par le Département du Nord dans le cadre des amendes de police.

Axe 2 Maîtrise des vitesses en traverse d'agglomération et sécurisation des déplacements des différentes catégories d'usagers

Thème : Favoriser la conduite apaisée
Installation d'équipement de régulation

Feux tricolores (répétiteurs piétons et armoire inclus), jusqu'à 4 ensembles financés à hauteur de 75% et dont le plafond est de 20 000,00 euros.

Il est proposé de demander une participation de 20 000,00 euros sur l'installation de ce nouveau carrefour à feux.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des voix :

- **AUTORISE Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention auprès du Conseil Départemental au titre de la répartition des amendes de police 2019 pour 2020**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents nécessaires à l'instruction de la demande ainsi que le plan de financement**
- **CHARGE Monsieur le Maire de veiller à l'application juridique et comptable de la présente délibération**

Point n° 8: Exploitation des Installations de chauffage – Avenant au marché de fourniture courante ou de service

La commune a confié à la société IDEX énergies l'exploitation des équipements thermiques et de traitement d'eau des sites de la ville dans le cadre d'un contrat d'exploitation comprenant notamment la prestation de fourniture d'énergie (en contrat température avec intéressement aux économies d'énergie), la conduite, la maintenance, le dépannage et la garantie totale des installations de chauffage, d'eau chaude sanitaire et de traitement d'eau.

Le contrat a pris effet au 1er juillet 2015 pour une durée de 5 ans et arrive à son terme le 30 juin 2020.

La procédure retenue lors de la passation du marché était celle de l'appel d'offres ouvert suivant les dispositions des articles 26,33 et 57 et 64 de l'ancien code des marchés publics. Le marché comporte un seul lot.

Pour des motifs d'organisation et de calendrier et au regard de la crise sanitaire, la commune souhaite donc repousser d'une saison de chauffe la remise en concurrence d'entreprises d'exploitation de chauffage. A cette fin, il est proposé de passer un avenant avec IDEX Energies prorogeant d'un an la durée du contrat.

Ainsi la date de prise d'effet est fixée au 1er juillet 2020 à minuit. La fin de durée d'application de cet avenant est fixée au 30 juin 2021.

La passation de cet avenant ne modifie pas les conditions financières du marché initial, ni de ses avenants successifs.

La commission d'appel d'offres réunie le 23 juin 2020 a émis un avis favorable quant à la passation de cet avenant.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des voix :

- *AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant tel que présenté ci-avant*
- *CHARGE Monsieur le Maire de veiller à l'application juridique et comptable de la présente délibération.*

AFFAIRES SOCIALES

Rapporteur : Madame Cécile DEHOUCK, 1^{ière} Adjointe aux Affaires Sociales

Point n°9 : Vote de la subvention au Centre Communal d'Action Sociale

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) est un établissement public administratif ayant une personnalité juridique distincte de la commune. Il est géré par un Conseil d'Administration et dispose d'un budget propre.

Le CCAS est chargé de mettre en œuvre la politique d'action sociale de la Ville. Il anime une action générale de prévention et de développement social dans la commune en liaison avec les institutions publiques (exemples : Etat, Département, Caisse d'Allocations Familiales...) et privées (associations et organismes divers).

A ce titre, il développe différentes activités et assure des missions légales et facultatives.

Afin de mener l'ensemble de ses missions et actions, il convient de se prononcer sur le montant de la subvention octroyée au CCAS qui permettra de poursuivre et de développer ses actions en faveur des bénéficiaires.

Échanges :

Monsieur le Maire informe que le nouveau Conseil d'administration du CCAS est installé depuis le 25 Juin dernier.

Le montant de subvention est exceptionnellement diminué en raison du report du banquet des aînés. En parallèle, les nouvelles orientations de la politique sociale municipale amène le CCAS à répondre à différents appels à projets et à diversifier les sources de financement du CCAS (politique de la ville, Dispositif Bien vieillir du Conseil Départemental...).

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des voix :

- *ATTRIBUE une subvention de 50 000€ au CCAS*
- *CHARGE Monsieur le Maire de veiller à l'application juridique et comptable de la présente délibération.*

VIE ASSOCIATIVE

Rapporteur : Monsieur Tonino RUNCO, Adjoint délégué à la Vie Associative, aux Fêtes et Cérémonies

Point n°10 : Vote des subventions aux Associations

Au regard des circonstances exceptionnelles actuelles liées à la COVID 19, la Municipalité reste un partenaire incontournable des associations.

Plusieurs associations ont sollicité la commune pour l'obtention d'une subvention de fonctionnement malgré l'arrêt des activités durant plusieurs semaines.

Considérant que cette subvention permettrait aux associations d'assurer leur fonctionnement et d'honorer les dépenses incompressibles nécessaires au bon déroulement des activités.

Considérant que les associations caritatives ont fortement œuvrés durant la crise sanitaire,
 Considérant que pour soutenir ces associations, il est proposé d'attribuer une subvention de fonctionnement telle que défini ci-dessous :

N°	Association	Proposition 2020 (en €)	Observations	Vote
Associations Sportives : Sports collectifs				
1	JOWA	10 000	Versement en une fois	Yoann HOCHEDÉZ ne prend pas part au vote
2	Handball	10 000	Versement en une fois	
TOTAL Sport collectif		20 000		
Associations Sportives : Sports individuels				
3	Club Hippique des Pins	3500	Versement en une fois	
TOTAL Sport individuel		3500		
TOTAL Sports		23 500		
Association Scolaires + coopératives				
4	Galibots Wallers	500	Versement en une fois	Aurore BESNARD ne prend pas part au vote
5	APEL St Joseph	500	Versement en une fois	Julie WANTELLET ne prend pas part au vote
6	APE J. Moulin	500	Versement en une fois	
7	OGEC St Joseph	55 000	Versement en une fois	Mathieu DECARPENTRY (procuration à Salvatore CASTIGLIONE) ne prend pas part au vote
8	Coop Ecole Centre	750	Versement en une fois	
9	Coop Prévert	750	Versement en une fois	
10	Coop bosquet	1500	Versement en une fois	
TOTAL Scolaire		59 500		

Association Culturelle				
11	Radio Club	2700	Versement en une fois	
TOTAL Culturelle		2700		

Associations sociales et caritatives communales				
12	Pour un sourire d'enfant	1000		Dominique NICODÈME ne prend pas part au vote
13	Association d'Éducation Populaire	1000		Émile LAURANT, Laurent STAQUET et Julie WANTELLET ne prennent pas part au vote
15	ACPG - CATM	900		Émile LAURANT ne prend pas part au vote
TOTAL caritatives communales		2 900		

Demandes extérieures				
15	Restaurants du Cœur	1000		
TOTAL caritative EXT		1000		
TOTAL INT et EXT		3 900		

TOTAL GENERAL	89 600			
----------------------	---------------	--	--	--

Échanges :

Monsieur le Maire précise qu'il s'agit des premières attributions de subvention aux associations. Il indique avoir rencontré, accompagné des adjoints concernés en fonction de leur délégation, l'ensemble des associations communales ou le cas échéant par échange téléphonique, pour faire le point sur la situation post-crise sanitaire.

Les échanges ont été très courtois et très constructifs et certaines associations ont fait part de l'urgence de bénéficier d'une subvention de fonctionnement sous peine de ne pas pouvoir honorer les dépenses notamment les adhésions auprès des fédérations (JOWA, WALLERS-ARENBERG HANDBAL CLUB). D'autres associations maintiennent leur demande de subvention mais celle-ci présente un caractère moins urgent. Enfin, une partie des associations rencontrées ont indiqué que la demande de subvention transmise n'avait plus lieu d'être du fait de l'annulation de leurs actions et grâce à une trésorerie actuelle leur permettant d'assurer le fonctionnement et la reprise des activités.

Monsieur le Maire propose que les associations à caractère social et humanitaire, restées très actives durant la crise sanitaire et amenées à l'être dans les prochains mois, puissent bénéficier d'une subvention équivalente à l'année 2019. Il propose également de maintenir les subventions aux associations et coopératives scolaires.

Il souligne que le Club Hippique des Pins a particulièrement souffert de la crise sanitaire et des mesures de confinement suite à l'annulation de nombreux cours et concours ainsi que des créneaux réservés notamment dans le cadre du Centre d'Initiation Sportive de la CAPH, ce qui représente d'importantes recettes en moins. A contrario, les charges (nourriture, entretien, santé...) ont été plus importantes pour l'association car les propriétaires d'équidés n'ont pu se rendre sur place à cause du confinement. Monsieur le Maire propose par conséquent d'attribuer une subvention de fonctionnement plus importante cette année (3 500€ contre 1 800€ en 2019).

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des voix :

- **APPROUVE** le versement des subventions aux organismes susmentionnés, tel qu'indiqué ci-dessus ;
- **PRECISE** que les crédits correspondants sont prévus au Budget ;
- **CHARGE** Monsieur le Maire de veiller à l'exécution juridique et comptable de la présente délibération.

URBANISME

Rapporteur : Monsieur Géry CATTIAU, Adjoint aux Affaires d'Urbanisme

Point n° 11 : Exploitation d'une parcelle communale cadastrée ZD n° 16

Vu la demande d'exploiter en date du 03/01/2020 auprès de la DDTM du Nord, au contrôle des structures, de Monsieur Jean Pierre- DANJOU, exploitant agricole sis 5, rue Victor Hugo à Haveluy, pour la parcelle communale cadastrée

- ZD n° 16 lieu-dit « chemin de Valenciennes » située sur la commune d'Haveluy pour une contenance de 61 a 37 ca,

Vu le courrier de la DDTM du Nord, contrôle des structures en date du 24 janvier 2020 indiquant que la demande de Monsieur Jean Pierre DANJOU n'est pas soumise à autorisation préalable au titre de la réglementation relative au contrôle des structures, et qu'il appartient de recueillir l'accord du propriétaire pour exploiter la parcelle communale,

Vu qu'aucun exploitant ne s'est positionné sur cette parcelle pour l'exploiter,

Vu l'exposé du Maire, précisant qu'il revient au propriétaire de la parcelle de la commune de prendre la décision finale,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des voix :

- **AUTORISE** Monsieur Jean Pierre DANJOU à exploiter de la parcelle ZD n° 16,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le bail relatif à cette autorisation ainsi que tous documents s'y rapportant, tous les frais et droits éventuels y afférents étant à la charge du demandeur.

Point n° 12 : Classement de parcelles dans le domaine public communal

Il est proposé de procéder au classement dans le domaine public de diverses parcelles acquises par la Ville à la SOGINORPA (devenu Maisons et Cités) par acte intervenant en vertu d'une délibération du Conseil Municipal en date du 10 juin 2010 rendue exécutoire le 25 juin 2010 pour l'acquisition à l'euro symbolique de la Cité de la Drève, du secteur minier d'Arenberg et de la cité du Nouveau Monde et selon le dossier de classement et le plan parcellaire établi le 18 juillet 2019 par le cabinet BON et DEREME géomètres experts situé 53 bld Pater à Valenciennes,

A la cité de la Drève comprenant :

- les rues de la Petite Drève, de la Veine Jean, de la Veine Louise, de la Veine Marie, de la Veine Pierre, de la Veine François, de la Veine Alix, de la Veine Melchior, de la Veine Bernard, de la Veine Charles, ont été acquises en complément d'autres parcelles dans ces rues faisant parties de la "cité de la Drève" précitées et cadastrées :

- AI 421 - 475 - 546 - 512 - 469 - 446 - 544 - 542 - 540 - 538 - 536 - 534 - 349 - 350 - 351 - 352 - 353 - 354 - 355 - 356 - 357 - 282 - 532 - 530 - 552 - 549 - 531 - 526

Soit un ensemble pour une contenance totale de 3 ha 35 a 83 ca et un linéaire de voiries de 2 122 mètres.

L'état parcellaire, une notice explicative du dossier de classement établi par le géomètre et la délibération du 10/06/2010 sont annexés au présent projet.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des voix :

- **CLASSE** dans le domaine public communal l'ensemble des parcelles mentionnées ci-dessus

- **VALIDE** les modifications apportées au tableau de voirie de la commune
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette délibération.

AFFAIRES GENERALES
Rapporteur : Monsieur Salvatore CASTIGLIONE, Maire

Point n° 13 : Participation au contrat de groupe d'assurances statutaires au contrat de groupe d'assurances statutaires 2021-2024 – Centre de Gestion du Nord- Adhésion à la démarche engagée

Le Centre de Gestion du Nord a souscrit depuis 2017 pour le compte des collectivités territoriales de son ressort un contrat de groupe d'assurances, garantissant les risques financiers découlant de leurs obligations statutaires.

Ce contrat prend fin au 31 décembre 2020.

Parallèlement les contrats d'assurances de la commune prennent également fin au 31 décembre 2020 et il convient de relancer une consultation visant à garantir ce risque pour les agents CNRACL.

Le centre de gestion du Nord étudie actuellement les conditions du renouvellement du contrat de groupe et propose aux communes d'adhérer à cette démarche.

Il convient de délibérer en amont pour autoriser la commune à y participer et donner mandat au centre de gestion pour engager cette étude.

A l'issue de cette consultation le centre de gestion informera la commune des conditions tarifaires proposées et garanties retenues. La commune pourra alors décider de souscrire ou non au contrat de groupe.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ;

Vu le décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les Centres de gestion pour le compte des collectivités et établissements territoriaux ;

Vu le code de la commande publique ;

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des voix :

- **DONNE MANDAT** au Cdg59 pour le lancement d'une procédure de mise en concurrence visant à conclure un contrat groupe d'assurances statutaires.

Il est précisé que la commune de Wallers se réserve la faculté d'y adhérer en fonction des conditions tarifaires et des garanties proposées.

Le contrat groupe prévoira la prise en charge de tout ou partie des risques suivants :

- **Agents CNRACL : Maladie ordinaire, maternité/paternité/adoption, accident de service/maladie professionnelle/imputable au service, décès, longue maladie/longue durée (y compris le temps partiel thérapeutique, la disponibilité d'office et l'invalidité temporaire).**

Les assureurs consultés pourront proposer à la commune une ou plusieurs formules.

Informations diverses